

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE COURBOUZON

Nombre de Conseillers : L'an deux mille dix-sept
Le vingt-quatre octobre

En exercice	9	Le Conseil Municipal de la Commune de COURBOUZON
Présents	7	régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au
Votants	9	nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances,
Absents	2	sous la présidence de Monsieur Christophe DAMELET, Maire par intérim.

Date de convocation : 18 octobre 2017

Date d'affichage : 27 octobre 2017

N° 2017-041

Etaient présents : M. Christophe DAMELET, Mme Michèle GRÉA, M. Pierre POULET, Mme Brigitte CHAPPEZ, M. Bernard MAYER, Mme Annie PLANCHE, M. Jean-Luc SECRETANT.

Absent (es) excusé(es) : Mme Danièle BUCLEZ (pouvoir à Mme Michèle GREA), , Mme Marie-Claude LECOMTE (pouvoir à M. Pierre POULET)

Madame Brigitte CHAPPEZ a été désignée secrétaire de séance.

PREFECTURE DU JURA
REÇU LE :

26 OCT. 2017

Loi du 2 Mars 1982

OBJET : Approbation du plan de zonage de l'assainissement

VU la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 dite loi sur l'eau ;

VU l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 et notamment l'article 1 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées repris aux articles L. 2224-8, R. 2224-10 à R. 2224-15 et R. 2224-17 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 20 décembre 2016 prononçant un avis favorable sur le projet de plan de zonage d'assainissement au conseil municipal ;

VU l'arrêté municipal du 19 mai 2017 soumettant le plan de zonage d'assainissement à l'enquête publique ;

VU les conclusions du Commissaire Enquêteur dans son rapport en date du 31 juillet 2017 ;

Considérant que les résultats de ladite enquête publique et l'avis des organismes consultés ont nécessité quelques modifications mineures du plan de zonage d'assainissement soumis à l'enquête publique :

- Mise à jour du zonage en lien avec les modifications des zones du PLU,
- Ajout de l'emplacement réservé du PLU (n°11) pour le bassin de rétention des eaux pluviales des « Petits Beaux », dispositif indispensable à améliorer la qualité de l'eau rejetée au ruisseau de « Fontaine aux Daims ».

Considérant le plan zonage d'assainissement modifié par la prise en compte des observations résultant de l'enquête publique, tel qu'il est présenté au Conseil Municipal, est prêt à être approuvé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide d'approuver le plan de zonage d'assainissement tel qu'il est joint au dossier de PLU et annexé à la présente.

Dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.123.1 et suivants du Code de l'Environnement, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal.

Dit que le plan de zonage de l'assainissement approuvé est tenu à disposition du public à la Mairie de Courbouzon ainsi qu'à la Préfecture du Jura.

Dit que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le

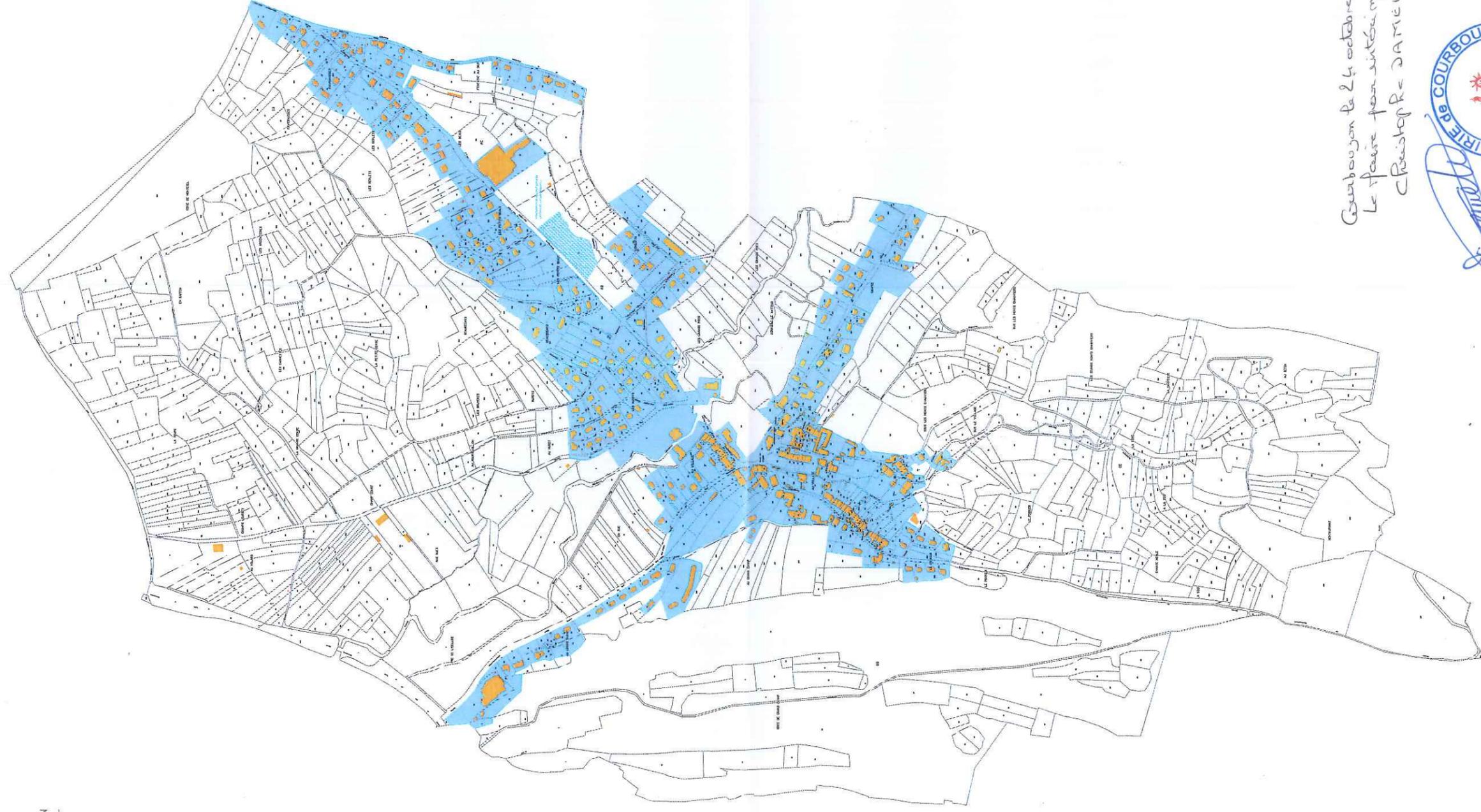
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Courbouzon le 24 octobre 2017

**Le Maire par intérim,
Christophe DAMELET**



N



*Courbouzon le 24 octobre 2017
 Le Maire pour autorisé,
 Christophe DAMIET*



PLAN LOCAL D'URBANISME
 de
COURBOUZON

10.1 Plan du zonage
 d'assainissement au 1.33

- Révision partielle n° 2 du 20/02/2012
- Ordonnance n° 1407/2017
- MSA (Schéma directeur de l'assainissement) n° 1407/2017
- PU approuvé le 14/03/2017
- Vu pour rester annexé à la DUCI n° 4

SOIHA
 DOCUMENTS NUMÉRIQUES

SCIENCES ENVIRONNEMENTALES
 Bureau d'études et d'expertise

13 rue de la République - 42000 St-Etienne
 04 77 30 10 10
 www.sciences-environnementales.com